



PROGRAMME
RÉNOVATION +

BONIFICATION DE LA CERTIFICATION
RÉNOVATION ÉCOHABITATION



Vous avez des projets de rénovation?

Réduisez votre impact sur l'environnement et soyez récompensé.

Qu'est-ce que la certification Rénovation Écohabitation?

Écohabitation est un organisme québécois et une référence incontournable dans le domaine de l'habitation durable. Son objectif est de faciliter l'émergence d'habitations saines et durables et de rendre ces habitations accessibles à tous. Écohabitation a mis sur pied un système de certification de rénovation résidentielle simple et efficace. Ce système valorise des choix écologiques et durables dans le domaine de la rénovation et aide les propriétaires à y voir plus clair.

Il est à noter que 50 % des frais d'adhésion à la certification du programme Rénovation Écohabitation, avec ou sans conseiller à la rénovation, seront remboursés par la Municipalité de Ham-Sud. De plus, la Municipalité vous remettra une subvention selon le niveau de certification obtenu.

Conseiller à la rénovation

Spécialisés en rénovation écologique, les conseillers d'Écohabitation sont au fait des dernières tendances et des développements dans le domaine. Les conseillers spécialisés en rénovation écologique vous guident pas à pas pour vous aider à réaliser vos travaux. Les conseillers se déplacent chez vous pour évaluer vos besoins, et répondre à vos questions.

À qui s'adresse cette subvention?

À tout rénovateur résidant sur le territoire de la Municipalité de Ham-Sud ayant un projet de rénovation résidentielle (propriétaire, entrepreneur général, promoteur immobilier, etc.).

Pourquoi faire certifier votre maison?

Pour l'environnement, la valeur de revente, la durabilité, la subvention possible, l'air intérieur plus sain et les assurances et les hypothèques avantageuses.

Demande de subvention

Processus pour obtenir la certification Rénovation Écohabitation :

1. Consultez le site ecohabitation.com/reno et choisissez le ou les projets de rénovation qui vous intéressent parmi les cinq choix suivants :
 - Cuisine
 - Revêtement extérieur
 - Salle de bain
 - Chambre et séjour
 - Sous-sol
2. **Vous avez besoin de renseignements pour remplir votre demande de subvention?**
par courriel à reno@ecohabitation.com
ou par la poste à l'adresse suivante :
Écohabitation
5555, avenue de Gaspé, bureau 212
Montréal (Québec) H2T 2A3
Tél. : 514 985-0004, poste 607

3. Vérifiez si vos travaux exigent un permis de construction en téléphonant au bureau de la Municipalité au **819-877-3258**. Si oui, faites-en la demande avant le début de vos travaux.
4. Remplissez le formulaire « Devis » de la certification Rénovation Écohabitation sur le site Internet d'Écohabitation. Ce document vous permettra d'établir votre plan de travail écologique tout en déterminant les éléments que vous souhaitez respecter. Dans cette importante étape de planification des travaux, vous pouvez profiter des précieux conseils d'un conseiller en rénovation d'Écohabitation. Pour plus d'information, consultez la section "Coaching" du site Écohabitation, ou communiquez avec Écohabitation par courriel à reno@ecohabitation.com.
5. Inscrivez votre projet en ligne et acquittez les frais d'inscription* auprès d'Écohabitation (ecohabitation.com/reno/inscription). Les cartes de crédit et les chèques sont acceptés.
6. Réalisez vos travaux de rénovation en respectant votre plan de travail écologique.
7. Rassemblez les pièces justificatives demandées relatives à votre projet.
8. Envoyez votre dossier comprenant le **formulaire « Devis »** et les pièces justificatives par courriel à reno@ecohabitation.com ou par la poste à l'adresse suivante :

Écohabitation
5555, avenue de Gaspé, bureau 212
Montréal (Québec) H2T 2A3
Tél. : 514 985-0004, poste 607
9. Vous recevrez votre certification Rénovation Écohabitation par la poste.

* À noter que 50 % des frais d'inscription vous seront remboursés par la Municipalité une fois vos rénovations certifiées.

Démarche à suivre pour recevoir votre subvention de la Municipalité

1. Lorsque vous recevez votre certification Rénovation Écohabitation, consulter la section engagement de la Municipalité de Ham-Sud ci-après.
2. Remplissez le formulaire de demande de subvention à la page 5.
3. Faites-nous parvenir le formulaire complété ainsi que les pièces justificatives :

Programme Rénovation

Municipalité de Ham-Sud
9, chemin Gosford Sud
Ham-Sud (Québec) J0B 3J0

4. Vous recevrez le remboursement de vos frais d'adhésion ainsi que votre subvention par la poste dans un délai maximal de 120 jours*.
5. Pour plus d'information, Contacter l'inspecteur en bâtiment et en environnement au 819-877-3258 ou par courriel au inspection@ham-sud.ca.

* La demande de bonification du programme Rénovation Écohabitation doit être complète et transmise dans les deux mois suivant la réception de votre certification d'Écohabitation. Cette subvention est offerte jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire. Le montant maximum pouvant être accordé par habitation est de 2 000 \$ par année, et ce, pour l'ensemble des trois volets du programme Rénovation de la Municipalité de Ham-Sud.

Engagement de la Municipalité de Ham-Sud :

Subvention pour les frais d'adhésion à la certification

Option 1 : Frais d'adhésion – sans le conseiller à la rénovation

La Municipalité de Ham-Sud rembourse 50 % des frais d'adhésion.

- 1 projet de rénovation : 199 \$, remboursement de 100 \$
- 2 projets de rénovation : 350 \$, remboursement de 175 \$
- 3 projets de rénovation : 430 \$, remboursement de 215 \$
- 4 ou 5 projets de rénovation : 500 \$, remboursement de 250 \$

Option 2 : Frais d'adhésion – avec le conseiller à la rénovation

Le conseiller en rénovation se déplace chez vous pour évaluer vos besoins, répondre à vos questions et vous conseiller. La Municipalité de Ham-Sud rembourse 50 % des frais d'adhésion et 50 % des frais de déplacement.

- 1 projet de rénovation : 520 \$, remboursement de 260 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller
- 2 projets de rénovation : 700 \$, remboursement de 350 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller
- 3 projets de rénovation : 850 \$, remboursement de 430 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller
- 4 ou 5 projets de rénovation : 930 \$, remboursement de 465 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller

Subvention selon le niveau de certification obtenu

La Municipalité de Ham-Sud récompense votre initiative et vous offre une subvention pouvant aller jusqu'à **500 \$ par projet** de rénovation et jusqu'à un montant **maximum de 2 000 \$ par habitation**.

Tableau des subventions

Projet de rénovation	Certifié	Argent	Or	Platine
Cuisine	150 \$	250 \$	350 \$	500 \$
Salle de bain	150 \$	250 \$	350 \$	500 \$
Sous-sol	150 \$	250 \$	350 \$	500 \$
Revêtement extérieur	150 \$	250 \$	350 \$	500 \$
Chambre et séjour	50 \$	100 \$	150 \$	250 \$

Pour plus d'information sur la bonification de la certification Rénovation Écohabitation :

Programme Rénovation

Municipalité de Ham-Sud
9, chemin Gosford Sud
Ham-Sud (Québec) JOB 3JO
Tél. : 819-877-3258
inspection@ham-sud.ca

Écohabitation

5555, avenue de Gaspé, bureau 212
Montréal (Québec) H2T 2A3
Tél. : 514 985-0004, poste 607
ecohabitation.com

Formulaire de demande de subvention



PROGRAMME
RÉNOVATION +

RÉNOVATION
ÉCOhabitation

BONIFICATION DE LA CERTIFICATION
RÉNOVATION ÉCOHABITATION

Information sur le demandeur

Propriétaire

Prénom _____ Nom _____

Téléphone _____ Courriel _____

Propriété

Adresse _____ Code postal _____

Remboursement des frais d'adhésion

- Option 1 : Frais d'adhésion – sans le conseiller à la rénovation**
Les frais d'adhésion à la certification vous seront remboursés à 50 % par la Municipalité de Ham-Sud.

Nombre de projets de rénovation :

- 1 projet : frais remboursés 100 \$ 3 projets : frais remboursés 215 \$
 2 projets : frais remboursés 175 \$ 4 ou 5 projets : frais remboursés 250 \$

- Option 2 : Frais d'adhésion – avec le conseiller à la rénovation**
La Municipalité de Ham-Sud rembourse 50 % des frais d'adhésion et 50 % des frais de déplacement.

- 1 projet, frais remboursés 260 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller
 2 projets, frais remboursés 350 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller
 3 projets, frais remboursés 430 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller
 4 ou 5 projets, frais remboursés 465 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller

Subvention selon le niveau de certification obtenu

En vous référant au tableau ci-dessous, inscrivez le montant de votre demande de subvention :

Tableau des subventions

Projet de rénovation	Certifié	Argent	Or	Platine
Cuisine	150 \$	250 \$	350 \$	500 \$
Salle de bain	150 \$	250 \$	350 \$	500 \$
Sous-sol	150 \$	250 \$	350 \$	500 \$
Revêtement extérieur	150 \$	250 \$	350 \$	500 \$
Chambre et séjour	50 \$	100 \$	150 \$	250 \$

Projet de rénovation 1 :

Niveau de certification : _____

Montant : _____

Projet de rénovation 2 :

Niveau de certification : _____

Montant : _____

Projet de rénovation 3 :

Niveau de certification : _____

Montant : _____

Projet de rénovation 4 :

Niveau de certification : _____

Montant : _____

Projet de rénovation 5 :

Niveau de certification : _____

Montant : _____

Si vous avez réalisé plusieurs projets de rénovation, additionnez les montants de subvention de chacun des projets.

Montant total (maximum 2 000 \$) : _____

Pièces justificatives

Préparez les pièces justificatives suivantes et joignez-les au formulaire.

- Copie de la certification d'Écohabitation
- Copie(s) du ou des formulaires « Devis » d'Écohabitation dûment complété(s).
- Copie(s) de la facture du conseiller en rénovation et des frais de déplacement (pour l'option #2 seulement).

Conditions

Pour être admissible à la subvention, vous devez être propriétaire de l'immeuble qui fait l'objet de la demande et cette propriété doit être située sur le territoire de la Municipalité de Ham-Sud. Votre formulaire doit être rempli, signé et déposé avec toutes les pièces justificatives.

Renseignements supplémentaires

Programme Rénovation, Municipalité de Ham-Sud
Tél. : 819-877-3258 - inspection@ham-sud.ca

Signature du demandeur :

Date :

La Municipalité pourra réclamer au demandeur le remboursement de la subvention versée, si elle est informée de tout fait rendant fausse, inexacte ou incomplète la demande de subvention. Il sera impossible pour le présent demandeur de soumettre une nouvelle demande de subvention à la Municipalité de Ham-Sud pendant une période de trois ans à compter du jour où la Municipalité aura eu connaissance d'une telle situation.

Envoyez votre formulaire de demande de subvention par la poste à :

Programme Rénovation

Municipalité de Ham-Sud
9, chemin Gosford Sud
Ham-Sud (Québec) J0B 3J0

Section réservée à l'administration

Responsable qui a reçu la demande :

Date de réception de la demande :

État de la demande : Acceptée Refusée